

**Exercice 1997 - Budget Assainissement - Modificatif au Budget Supplémentaire**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans sa séance du 15 décembre 1997, le Conseil Municipal a adopté le Budget Supplémentaire 1997 du Service Assainissement dont les résultats s'établissent ainsi :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Recettes	26 765 459,00 F	1 970 142,68 F
Dépenses	27 060 482,00 F	113 700,00 F
Déficit	- 295 023,00 F	1 856 442,68 F
	<b>Excédent global : 1 561 419,68 F</b>	

A la suite d'un incident matériel, l'excédent d'investissement de l'exercice 1996 ne figure pas dans la balance du Budget supplémentaire présenté. Il convient donc de reprendre cet excédent d'un montant de 410 717,55 F dans les nouveaux résultats qui s'établissent désormais ainsi :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Recettes	27 176 176,55 F	1 970 142,68 F
Dépenses	27 060 482,00 F	113 700,00 F
Excédent	115 694,55 F	1 856 442,68 F
	<b>Excédent global : 1 972 137,23 F</b>	

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce nouveau résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette modification.

*Récépissé préfectoral du 23 janvier 1998.*